

Compte rendu de séance

Séance du 21 Janvier 2022

L' an 2022 et le 21 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , la Mairie, sous la présidence de ROBLET Bernard Maire

Présents : M. ROBLET Bernard, Maire, Mmes : DEVILLE Laurence, FEUGEY Régine, MOUSSUT Cécilia, VAN DE ROSIEREN Isabelle, MM : DÉON Julian, GORNEAU Fabrice, GUENARD André-Paul, GYE-JACQUOT Rodolphe, HOTTE Thierry, MARCHAL Yves

Absente excusée : Mme DEVILLE Laurence ayant donné pouvoir à VAN DE ROSIEREN Isabelle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 18/01/2022

Date d'affichage : 18/01/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de l'Aube
le : 24/01/2022

et publication ou notification
du : 24/01/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAN DE ROSIEREN Isabelle

Le Maire remercie les membres de leur présence et leur demande ensuite s'ils ont bien tous été destinataires du compte-rendu de la séance précédente et s'ils ont des observations à faire; Monsieur fabrice GORNEAU fait remarquer qu'une erreur s'est glissée dans le précédent compte-rendu, à savoir : il a été indiqué "...la structure accueil loisirs-cantine de Bouranton Thennelières Thennelières" au lieu de "...Bouranton Laubressel Thennelières". Aucune autre remarque n'est formulée, et monsieur le maire fait donc procéder à l'approbation du précédent compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

2022-01 : SIVOS DE BOURANTON LAUBRESSEL THENNELIÈRES : ÉLECTION DE 2 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET 2 SUPPLÉANTS

2022-02 : SIVOS DE BOURANTON LAUBRESSEL THENNELÈRES : MISE A DISPOSITION DES BÂTIMENTS, TERRAINS, DU MATÉRIEL AINSI QUE DU PERSONNEL ET MODALITÉS CONCERNANT LES CHARGES ET RECETTES AFFÉRENTES

réf : 2022-01 : SIVOS DE BOURANTON LAUBRESSEL THENNELIÈRES : ÉLECTION DE 2 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET 2 SUPPLÉANTS

Monsieur le Maire indique que la création a été acceptée par la Préfecture et actée à la date du 01 janvier 2022 avec l'acceptation des statuts.

Il est donc maintenant nécessaire d'élire les représentants communaux, à savoir 2 délégués titulaires et 2 suppléants par commune membre.

Sont élus à 10 voix pour :

- M. Bernard ROBLET et Mme Isabelle VAN DE ROSIEREN, délégués titulaires et
- M. Fabrice GRONEAU et M. Yves MARCHAL, délégués suppléants.

Le procès verbal d'élection est joint à la présente délibération.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

réf : 2022-02 : SIVOS DE BOURANTON LAUBRESSEL THENNELÈRES : MISE A DISPOSITION DES BÂTIMENTS, TERRAINS, DU MATÉRIEL AINSI QUE DU PERSONNEL ET MODALITÉS CONCERNANT LES CHARGES ET RECETTES AFFÉRENTES

Monsieur le Maire explique que le SIVOS Bouranton Laubressel Thenelières, nouvellement créé doit disposer des compétences qui étaient, jusqu'au 31 décembre 2021, aux communes à savoir : les terrains et les bâtis ainsi que le matériel, les frais de fonctionnement, d'investissement et de personnel.

Il propose donc, dans un souci de simplicité de rédiger une convention de mise à disposition pour les terrains et les bâtiments mais aussi le personnel. Les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, quant à elles, seraient refacturées ou feraient l'objet de titres au SIVOS.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de mettre à disposition les terrains et les bâtis ainsi que le matériel mais aussi le personnel par convention entre la commune et le SIVOS de Bouranton Laubressel Thennelières,

DIT QUE les factures et les recettes de fonctionnement et d'investissement feront l'objet d'une refacturation ou de l'émission d'un titre au SIVOS de Bouranton Laubressel Thennelières,

CHARGE Monsieur le Maire de signer les conventions afférentes et d'établir les mandats et titres.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

* Bilan comptable de l'ACM : celui-ci se révèle positif puisque le solde déficitaire est totalement couvert par un versement attendu de la CAF. Le contrat de partenariat avec les PEP est donc une bonne chose puisqu'il n'engage pas de "sur-dépenses" mais aussi qu'il évite les problèmes de gestion de personnel.

* Boîte à livres : monsieur le Maire indique avoir rencontré l'étudiant responsable du projet de création et de mise en place d'une boîte à livres. Celle-ci sera donc installée à proximité de l'école.

* Décorations de Noël : celles-ci ont toutes été désinstallées et Monsieur GUÉNARD, avec l'aide de Philippe, employé communal, a installé des rangements dans l'atelier. Il en est remercié.

* Cimetière : l'installation d'un "robinet-poussoir" est prévue.

* Subvention FEADER pour les travaux d'aménagement de la grange en halle : monsieur le Maire indique ne pas avoir eu de réponse pour le dossier qui est pourtant passé courant décembre en commission d'attribution.

* création de la rue de l'Eglise : ce projet ne pourra bénéficier que d'une seule subvention, à savoir la DETR.

* Travaux d'aménagement de l'entrée du village : plusieurs conseillers constatent que ceux-ci ont permis de bien ralentir les automobilistes.

Séance levée à: 20:15

En mairie, le 24/01/2022
Le Maire
Bernard ROBLET

